

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 8 juillet 2024

Le 8 juillet 2024, 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Guy LESENECHAL, Maire.

Étaient Présents : MM. Guy LESENECHAL, Anne MADELEINE, Pierre RIMBEAU, Sophie LEGRAND, Delphine ROBIN, Agnès DUMONT, Louis LAMARRE, Christelle HYVER, Denis FLORIAN, Fanny BESSIN, Francis MARTIN.

Absent : Claude JOYEUX

Absente excusée : Brigitte CHAULIEU

Secrétaire de séance : Delphine ROBIN

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2024.

N°2024.31 AUGMENTATION TEMPS TRAVAIL POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu le transfert de l'agent occupant le poste d'adjoint technique territorial à temps complet occupant les fonctions d'agent d'entretien des écoles et de la mairie, au Syndicat Scolaire entre Douve et Gloire au 01/07/2024,

Considérant que l'entretien de la mairie représente 3h.00 hebdomadaires de travail,

M. le Maire propose de reporter ces 3h.00 sur le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet actuellement à 7h.00/35h.00 occupé par Mme Sylvie BAUDIN,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2024,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE :

- la suppression, à compter du 01/09/2024, d'un emploi permanent à temps non complet (07h.00/35h.00) d'adjoint technique territorial ;
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (10h.00/35h.00) d'adjoint technique territorial.

-PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

N°2024.32 AMENAGEMENT FEUX TRICOLORES CARREFOUR RD902

Pierre RIMBEAU présente deux propositions de prix pour les travaux d'aménagement de feux tricolores au carrefour de la RD 902.

- INEO : 59 331,00 HT soit 75 637,28 TTC
- SARLEC : 49 840,60 HT soit 59 808,72 TTC

D'autre part, il est proposé une convention avec le Conseil Départemental pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux au taux de rémunération fixé à 6% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue le marché à l'entreprise SARLEC pour un montant de 49 840,60 HT soit 59 808,72 TTC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention de maîtrise d'œuvre avec le conseil départemental au taux de rémunération fixé à 6% du montant des travaux.

M. le Maire informe le conseil que la commune peut prétendre aux subventions suivantes :

- Amendes de police (département) : 13800 €
- fonds de concours (CAC) : 18 000 €

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 8 juillet 2024

N°2024.33 TRAVAUX DE VOIRIE

Pierre RIMBEAU présente un devis de l'entreprise Hamel pour des travaux de débarnage sur les chemins communaux suivants : St Rémy, Mesnilgrand, La Fresnée, Les Croisettes, La Mare aux Reines, La Butte. Pour un montant total de 4404 € TTC.

Le conseil donne son accord pour ces travaux.

N°2024.34 VENTE HERBAGE PRESBYTERE

Le conseil municipal reconduit la vente annuelle de l'herbage du presbytère au prix de 84 € à M. Pascal GODEFROY du 01/04/2023 au 31/03/2024.

N°2024.35 DISPOSITIF ALERTE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ISOLE

M. le Maire présente une offre de la société Présence verte afin d'équiper les travailleurs isolés :

Ces dispositifs font partie du programme de prévention préconisés par le code du travail.

-Système d'alerte en cas de problème ou malaise : 1^{ère} année : 548,40 € puis 19,90 mensuels

-Système sécurité en cas d'intrusion ou agression : 29,90 € mensuels

Le conseil donne son accord de principe mais charge le Maire de prendre contact avec d'autres organismes afin de comparer.

N°2024.36 MODIFICATIONS TARIFS SALLES

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs des salles à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Salle des fêtes :

	Week-end Du vendredi midi au lundi matin	Semaine/location Du lundi midi au vendredi midi	Couvert
Habitant Négreville	200 € +Frais gaz-électricité	150 €	0
Habitant hors commune	300€ +Frais gaz électricité	150 €	1€
Associations communales + APE Syndicat scolaire	2 mises à disposition gratuites : frais de gaz-électricité gratuit plafonné à 50€. A partir de la 3 ^{ème} : 50€ + Frais gaz-électricité		0
Associations ou sociétés hors commune	200 € +Frais gaz-électricité	150 €	1€

Acompte : ½ prix

Caution : 350 €

Casse ou vaisselle manquante : selon détail de la liste

Ménage non fait : 100 € retenus sur la caution

Salle Beaudouin :

Vin d'honneur : 50 €

Conférence : 50 €

Par séance d'activités (par des prestataires) : 15 €

Pour les collectivités intercommunales : 2 mises à disposition gratuites par an par salle.

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 8 juillet 2024

N°2024.37 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BATIMENTS COMMUNAUX AU SYNDICAT SCOLAIRE ENTRE DOUVE ET GLOIRE

Suite à la création du Syndicat scolaire entre Douve et Gloire, la commune de NEGREVILLE met à disposition du Syndicat les locaux suivants :

- Groupe scolaire Camille de Mareuil
- Restaurant scolaire
- Bureau du secrétariat sis dans les locaux de la mairie

Il est convenu que la commune de Négreville et son assureur renoncent au recours qu'ils seraient- en droit d'exercer contre le syndicat et son assureur dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels et immatériels consécutifs à un incendie, explosion, dommages électriques ou dégâts des eaux atteignant ses biens meubles et immeubles, de frais et de pertes. A titre de réciprocité, le syndicat Scolaire Entre douve et Gloire et son assureur renonce expressément à tout recours qu'il pourrait exercer contre la commune de Négreville dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels et immatériels consécutifs à un incendie, explosion, dommages électriques ou dégâts des eaux atteignant ses biens meubles.

Le conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire afin de signer la convention de mise à disposition.

Séance contenant sept délibérations levée le 8 juillet 2024 à 23 h.15.

Liste récapitulative des délibérations :

N°2024.31 AUGMENTATION TEMPS TRAVAIL POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

N°2024.32 AMENAGEMENT FEUX TRICOLORES CARREFOUR RD902

N°2024.33 TRAVAUX DE VOIRIE

N°2024.34 VENTE HERBAGE PRESBYTERE

N°2024.35 DISPOSITIF ALERTE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ISOLE

N°2024.36 MODIFICATIONS TARIFS SALLES

N°2024.37 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BATIMENTS AU SYNDICAT SCOLAIRE ENTRE DOUVE ET GLOIRE

Le secrétaire de séance,

Delphine ROBIN

Le Maire,

Guy LESENECHAL